



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

algériens

Question écrite n° 74203

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la ratification du troisième avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 concernant la circulation, l'emploi et le séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles, signé le 11 juillet 2001 à Paris. Toutefois, son entrée en vigueur est subordonnée à une ratification par le Parlement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions concernant la ratification de cet accord qui permettrait de mettre fin à de nombreuses situations de blocage que connaissent les Algériens qui séjournent en France.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74203

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1497